

SERVICE DE L'URBANISME**AVIS OFFICIEL
N° L/2006-15 MET/AU.UOC**

Le service de l'urbanisme a été saisi par M. Julien Siu, gérant des SCI Allen et Tevaro, d'une demande d'autorisation de transformation du lotissement Tevaro-Vaimeamea de 34 lots non bâtis en un groupement d'habitation de 62 villas avec jardins privatifs, sis à Afaahiti.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961 déterminant les modalités d'application du titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961, en ce qui concerne les groupes d'habitations et les lotissements et, en particulier en son article 5, tout propriétaire riverain pourra déposer ou adresser ses observations au service de l'urbanisme (section urbanisme opérationnel et construction, téléphone : 46 80 28) où les dossiers peuvent être consultés.

Les observations et avis seront reçus pendant un mois à compter de la date de la présente publication.

Fait à Papeete, le 4 décembre 2006.
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'urbanisme,
Philippe COURAUD.

**PERMIS DE LOTIR
(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)****CERTIFICAT DE CONFORMITE
N° 3439 MET/AU.UOC**

Réf. : Arrêté n° 2816 MLA.AU du 12 juillet 2001 ;
Arrêté n° 5142 MLT.AU du 5 novembre 2002 ;
Arrêté n° 806 MET/AU.UOC du 7 décembre 2006.

Les formalités, prévues au chapitre Ier du titre IV du code de l'aménagement de la Polynésie française, concernant les travaux du lotissement Fanatea, sis à Faa'a, réalisés par l'Office polynésien de l'habitat, ayant été accomplis pour le lot 20, le présent certificat, prévu à l'article D. 143-5 du code précité, est délivré sous la responsabilité du lotisseur.

Fait à Papeete, le 7 décembre 2006.
Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'urbanisme,
Philippe COURAUD.